



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 02/2018

Décompte des travaux du préavis n° 10/2015

Réfection du chemin de Chauderon, Grandvaux



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Rappel des faits

En 2015, la Municipalité a déposé un préavis concernant la réfection globale du chemin de Chauderon. L'éclairage public, la conduite d'eau et le chemin ont été réfectionnés à neuf pour un montant voté de CHF 1'316'000.- TTC. La principale difficulté du chantier était la coordination des travaux avec les riverains puisqu'il n'existe pas de débouché public à l'extrémité du chemin.

Situation financière

Le chantier étant terminé, le service des infrastructures a effectué le décompte général des travaux qui se résume ainsi :

Chapitre 430 routes

Le budget voté s'élevait à CHF 924'260.-, le montant final est de CHF 1'042'339.70 d'où un dépassement de CHF 118'079.70 relatif aux travaux complémentaires imprévus, des négociations avec les propriétaires et les parkings supplémentaires entre autres.

Chapitre 820 éclairage public

Le budget voté s'élevait à CHF 26'000.-, le montant final se monte à CHF 25'353.-, d'où une économie de CHF 647.-.

Chapitre 811 Eau

Le budget voté s'élevait CHF 335'740.-, le montant final est de CHF 286'276.02, d'où une économie de CHF 49'463.98.

Le montant total des investissements s'élève à CHF 1'353'968.72 (budget voté de CHF 1'316'000.-), soit un dépassement de CHF **37'968.72**.

Situation des amortissements

Suite au décompte final, les amortissements sont modifiés comme suit :

Compte route (430) : CHF 35'000.- à la place de CHF 30'900.-

Compte eau (811) : CHF 9'600.- à la place de CHF 11'200.-

Compte éclairage public (820) : CHF 5'100.- à la place de CHF 5'200.-



Pour conclure, il est à relever que le préavis ne comportait pas de rubrique "divers et imprévus" que l'on estime entre 10 et 12 % du coût des travaux.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti